

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 1 octobre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, Mme Thibault, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Monany, M. Chevreau, Mme Said-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Hanotin donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Abomangoli, M. Laporte, M. Taïbi, Mme Laroche, Mme Cerrigone, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Maroun, Mme Lagarde, M. Prudhomme



Délibération n° 05-01 du 1 octobre 2020

PLAN DÉPARTEMENTAL « LA CULTURE ET L'ART AU COLLÈGE » 2020-2021 – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – CONVENTIONS ET AVENANTS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu les conventions et leurs avenants entre le Département et les structures intervenant dans le domaine culturel et scientifique,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE les subventions de fonctionnement au titre du dispositif « La Culture et l'Art au Collège » pour l'année scolaire 2020-2021 aux organismes et associations, tels que mentionnés en annexe, pour un montant total de 1 040 354 euros ;

- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec les partenaires suivants :

- Le Lieu Mains d'œuvres,
- Belladone,
- Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette,
- Association la Colline,
- Cité de la Musique - La Philharmonie de Paris,



- les Laboratoires d'Aubervilliers ;

- APPROUVE les avenants, dont projets ci-annexés à conclure avec les partenaires suivants :

- Issue de Secours,
- Danse Dense,
- Centre de Promotion du Livre de Jeunesse – Seine-Saint-Denis,
- F93,
- Citoyenneté Jeunesse en Seine-Saint-Denis,
- Chroma,
- Théâtre de la Marionnette à Paris,
- École Nationale des Arts du Cirque de Rosny-sous-Bois,
- Le Centre International de Bagnolet pour les Œuvres chorégraphiques Seine-Saint-Denis - Rencontres Chorégraphiques Internationales de Seine-Saint-Denis,
- Périphérie Centre Régional de Création Cinématographique,
- Régie Autonome et Personnalisée-Théâtre des Bergeries,
- Académie Fratellini,
- Centre Audonien et Francilien d'Art et de Culture (CAFAC) pour l'Espace 1789,
- La Fontaine aux Images,
- Théâtre Louis Aragon,
- Centre National de la Danse,
- Cinémas 93,
- Festival de Musique de Saint-Denis,
- Villes des Musiques du Monde,
- Public Chéri (Théâtre l'Échangeur),
- Le Samovar,
- Côté Court,
- Ensemble Vocal Sequenza 9.3,
- La Nef,
- Cap Etoile,
- Orchestre Symphonique Divertimento,
- Maison des Jonglages,
- Commune de La Courneuve pour le Centre culturel Jean Houdremont,
- Commune de Noisy-le-Sec pour La Galerie, centre d'art contemporain.

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions et lesdits avenants, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.